

Comité de compétitivité

Présentation du rapport sur la situation de la compétitivité au Cameroun

La prochaine collecte des données en vue de la présentation du prochain rapport du comité de compétitivité sur le Cameroun a démarré ce Lundi 17 Avril 2023 dans trois régions cibles à savoir le Littoral, l'Ouest et le Centre.

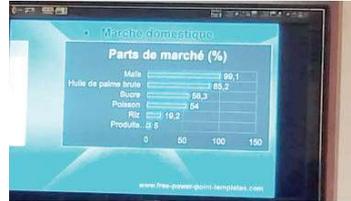
C'est la principale information du point de presse donné mercredi dernier 12 Avril 2023 par le secrétaire permanent de ce comité de compétitivité, Hermann FOTIE II. Une institution qui est placée auprès du ministre de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire. C'est un cadre de concertation permanent entre les acteurs de l'économie productive et le secteur public. Ce comité recherche les problèmes de compétitivité de l'économie et des entreprises camerounaises. Il a pour mission d'identifier les obstacles à la productivité de l'économie, de proposer toute mesure visant à accroître la compétitivité nationale et apprécier les coûts des facteurs des transactions qui sont très souvent pesantes sur les entreprises, de suivre la mise en œuvre des décisions qui sont arrêtées au niveau du comité de compétitivité mais aussi d'apporter une assistance au conseil de régulation placé dans les services du premier ministre, la mise en œuvre des programmes d'appui à la compétitivité des filières de production prioritaire et enfin l'élaboration du rapport annuel sur l'état de la compétitivité afin de faire un diagnostic sur la situation réelle, proposer des mesures correctives et faire des projections en vue de l'amélioration de l'économie camerounaise et des entreprises.

Toute administration peut saisir le comité sur les questions relatives à la compétitivité et pour mieux illustrer mon propos nous pouvons citer l'interprofession avicole du Cameroun qui est l'un des cas les plus récents et nous savons que c'est l'une



des filières qui a connu des bonnes performances au cours des dix dernières années. En un mot, ce comité est une force de proposition qui a pour rôle d'identifier les actions à mettre en œuvre pour améliorer la compétitivité des entreprises mais également de l'économie dans sa globalité. L'un des outils utilisés par le comité est l'enquête mondiale sur la compétitivité qui est mis en œuvre dans plus de 120 pays dans le monde sous l'initiative du forum économique mondial (World Economic Forum). Et au niveau du Cameroun, le comité de compétitivité est son partenaire stratégique.

Cette enquête qui débute ce 17 Avril fait suite au lancement au niveau mondial du 29 Mars dernier et il était question de partager les innovations. L'exploitation des données de ces enquêtes permet de produire le rapport principal qui renforce sur la compétitivité global mais depuis 2020 en raison de la pandémie du covid-19 mais les rapports thématiques ont été produits et les pays membres ont la possibilité d'exploiter les données constituée par le World Economic Forum et pourvoir faire des analyses.



C'est sur cette base que nous avons produit très récemment un document sur l'état des stimulants sur la productivité camerounaise et de voir comment on évolue sur chacun des piliers, comment on se situe par rapport aux autres. Il est important de rappeler que l'enquête de cette année va couvrir seulement 8 piliers sur les douzes de départ et nous pouvons citer sans être exhaustif, **les institutions, les infrastructures, les compétences, le marché des produits, le marché du travail, le marché financier, le dynamisme des entreprises et les capacités d'innovation.**

S'agissant de l'état des stimulants de l'état de la productivité au Cameroun, les scores sont au dessus de la moyenne sur certains secteurs et nous avons le rapport 2022 qui fait l'état de l'année 2021 du Cameroun. C'est un baromètre qui permet au pays d'ajuster les choix à faire et d'orienter les politiques économiques visant à améliorer nos parts de marché en tenant compte forces et faiblesses. C'est un déterminant de la croissance qui traduit en fait la capacité d'une entité géographique à améliorer le niveau de vie de ses habitants grâce à des meilleures

productivité. Cette capacité d'une entité à améliorer le niveau de vie doit être placée sous la contrainte d'une situation de libre échange, c'est à dire que le pays est ouvert aux exportations et aux importations ainsi la compétitivité va s'exprimer suivant cette dimension par rapport à un autre pays, c'est une forme de compétition.

Dans cet ordre idée, pour rester compétitive, les économies doivent s'assurer qu'elles disposent des facteurs permettant l'amélioration de la productivité et parmi les multiples déterminants qui influencent l'efficacité productive, le World Economic Forum a retenu environ 100 variables. Ces variables sont organisées en douze catégories qu'on appelle piliers qui sont eux-mêmes organisés en trois sous indices qui est l'indice global qui permet de classer les nations sur l'échelle mondiale de compétitivité. Nous pouvons citer parmi les sous indices, il y a ce qu'on va appeler les fondamentaux ou les exigences de base comme par exemple les institutions qui renvoient au système juridique, à la sécurité, à la gouvernance publique, à la gouvernance des entreprises. Il y a le pilier infrastructures car la qualité va déterminer la capacité des entreprises à améliorer leur productivité, il y a aussi un autre aspect qui est la stabilité macroéconomique qui intègre les choses comme l'inflation, le niveau des taux d'intérêt, l'épargne ensuite nous pouvons citer le volet capital humain avec la santé et l'éducation primaire parlant d'une main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé pour une meilleure productivité.

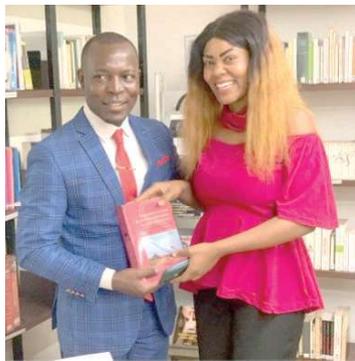
CN

Exploitation minière et droits fondamentaux

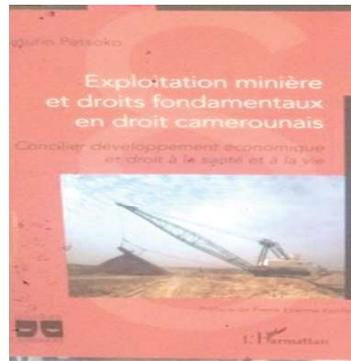
Le concept du développement durable présenté à l'opinion

C'est en présentant son ouvrage intitulé : **l'Exploitation minière et droit fondamentaux en droit camerounais. Inspiré par les dérives observées dans l'activité minière, le Docteur Maturin PETSOKO, enseignant de droit à l'université Jean- Moulin Lyon 3, en France, préconise la mise en place du concept de développement durable. C'était au cours d'une cérémonie de dédicace dudit livre le 06 Avril dernier à l'Institut français de Yaoundé.**

L'ouvrage de 674 pages du Docteur Maturin Petsoko sur l'exploitation minière et droits fondamentaux en droit camerounais, présenté le 06 Avril 2023, à la médiathèque de l'Institut français de Yaoundé et qui propose d'implémenter le concept de « Développement Durable », n'est pas nouveau en soi dans le paysage institutionnel au Cameroun même s'il peut l'être sur le plan littéraire. Le Cameroun, Afrique en miniature, dispose d'un sol et sous-sol, riche en plusieurs espèces. D'après le ministère de l'économie, la Planification et l'aménagement du territoire, dans son document intitulé, Cameroun vision 2035, paru en 2009, le pays est riche en ressources naturelles agricoles et forestières, avec plus de 22 millions d'hectares de forêts, constituées de plus de 70 espèces de variétés de bois. Il est classé deuxième potentiel hydroélectrique après la République Démocratique du Congo, avec près de 115 milliards de Kilowatts heure. Toujours selon les chiffres officiels du ministère de l'économie, la planification et de l'aménagement du territoire, moins de 5% des ressources du Cameroun sont exploitées. Or, pour garantir une exploitation durable de ces ressources naturelles, plusieurs facteurs doivent entrer



en jeu, parmi lesquels, les moyens financiers, la volonté politique et une stratégie de protection de la nature. Comment organiser une exploitation minière qui assure la préservation du droit à la santé et du droit à la vie? C'est la question fondamentale que s'est proposée de résoudre tout au long de ce livre, le Docteur Maturin PETSOKO.



Pour l'auteur, le droit camerounais compte un ensemble de règles et mécanismes qui ont pour but d'éviter que les atteintes soient portées au droit à la santé et à la vie, à l'occasion de l'installation de l'activité minière et de réparer les atteintes portées aux droits fondamentaux des salariés, des riverains et de tous les autres acteurs impliqués, lorsqu'elles sont avérées.

A la lecture de ce sujet de recherche préfacé par le Professeur Pierre Étienne KENFACK, enseignant à l'université de Yaoundé 2, il ressort que le droit positif camerounais, a pris des mesures «insuffisantes» qui intégreraient à la fois, la préservation de l'intérêt général face aux intérêts privés des exploitants et les droits fondamentaux des citoyens.

Pour y parvenir, le Docteur Maturin PETSOKO préconise la recherche de la conciliation avec la mise en œuvre du principe prévention et précaution via la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social et par l'instauration des zones protégées pour les êtres humains et la faune et la forêt, ou encore l'instauration des zones d'interdiction d'activités minières.

Une fois le projet minier installé, la recherche de la conciliation passe par le biais de la police de l'activité minière avec pour principale mission, de veiller au respect des prescriptions de fonctionnement. La mise en œuvre d'une fiscalité inspirée par le principe du pollueur-payeur est un mécanisme incitatif positif pour concilier développement économique durable et droit à la santé et à la vie.

Serge NGOUADJIO